

AIDE ET ACTION

LEMAGAZINE

 Aide et Action

L'Education change le monde

GRAND ANGLE

LES DROITS DE L'ENFANT 30 ANS DE PROMESSES

ACTUS

L'ÉDUCATION INCLUSIVE
DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE

EN ACTION

NOTRE ÉQUIPE BÉNÉVOLE
DES HAUTS-DE-SEINE A 20 ANS !

” LES DROITS DE L'ENFANT DOIVENT ÊTRE RESPECTÉS ! ”

Il y a 30 ans, le monde a fait une promesse aux enfants : celle de faire tout ce qui est possible pour protéger et promouvoir leurs droits de vivre et de se développer, d'apprendre et de s'épanouir, de faire entendre leur voix et d'atteindre leur plein potentiel.

Pourtant, cette promesse, concrétisée le 20 novembre 1989 à l'occasion de l'adoption aux Nations unies de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) n'a pas été entièrement tenue. Bien que les 196 États ayant ratifié la CIDE se soient engagés à respecter le droit à la vie, à la santé, à la non-discrimination ou encore à la liberté d'expression et d'opinion, aujourd'hui encore, de nombreux enfants ne sont pas protégés et sont ainsi exposés à de multiples dangers qui mettent en péril leur avenir.

Le droit à l'éducation est au cœur de la mission d'Aide et Action. Celui-ci fournit à chaque enfant les clés nécessaires pour préparer sa vie d'adulte, réussir à sortir de la pauvreté, ou encore assurer sa protection et celle des autres. Vous le savez, nous défendons l'idée que l'éducation est « le fil d'or » du développement. Vous le verrez dans le dossier de ce numéro, grâce à nos actions à travers le monde depuis bientôt 40 ans, nous agissons pour les droits des enfants. Nous écoutons, nous éduquons, nous protégeons et nous accompagnons ceux qui en ont le plus besoin. Notre objectif est simple : permettre aux jeunes générations de réaliser leurs droits et de se construire un avenir meilleur.

Bonne lecture et bonnes fêtes de fin d'année à tous.

Solidairement



GWENAËLLE BOUILLÉ
PRÉSIDENTE AIDE ET ACTION FRANCE

SOMMAIRE

ACTUS

**L'ÉDUCATION INCLUSIVE
DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE**

4

GRAND ANGLE

**DROITS DE L'ENFANT,
30 ANS DE PROMESSES**

7

EN ACTION

**NOTRE ÉQUIPE BÉNÉVOLE
DES HAUTS-DE-SEINE
À 20 ANS !**

20





© Isabelle Mery - AEA

BURKINA FASO ; PLUS DE 1 300 ÉCOLES FERMÉES DU FAIT DE L'INSÉCURITÉ

Aujourd'hui, au Burkina Faso, la scolarisation de milliers d'enfants est menacée par la hausse de l'insécurité. Aide et Action, qui intervient depuis 2001 dans le pays, s'inquiète de la fermeture de plus de 1 300 écoles et de l'impact de cette situation sur l'avenir de la jeunesse burkinabé.

Depuis 2015, le terrorisme gagne du terrain au Burkina Faso.

Le secteur de l'éducation burkinabé est durement touché par cette crise sécuritaire. Le nombre d'établissements fermés ou incendiés augmente de façon inquiétante. À la mi-octobre 2019, les autorités éducatives du Burkina Faso ont ainsi enregistré 1 305 écoles fermées dans 7 régions sur les 13 que compte le pays. Les écoles publiques sont les plus touchées (1 211 écoles primaires fermées représentant 92 % des fermetures) et tous les niveaux d'enseignement sont concernés : préscolaire, primaire, post primaire et secondaire.

« LA PSYCHOSE A GAGNÉ LES ENSEIGNANTS ET LES PARENTS D'ÉLÈVES »

Selon Kafao Zoungrana, responsable des statistiques scolaires à la Direction provinciale de l'éducation nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales de la province de la Gnagna, région Est : « La rentrée scolaire 2019 -2020 s'est bien passée. Toutes les écoles de la province étaient ouvertes, mais à partir de l'attaque de la gendarmerie de la commune de Ligtougou, mi-octobre, la psychose a gagné les enseignants et les parents d'élèves. Pire, les terroristes ont affiché,

la nuit, dans les écoles des messages intimant l'ordre d'arrêter toute activité pédagogique. Ce qui a entraîné la fermeture des écoles de la commune. Ce sont des fermetures préventives. Les autorités sécuritaires promettent leur ouverture mais uniquement quand les conditions seront réunies. »

Pour Dieudonné Guiatin, enseignant dans l'école primaire publique de Kolonkomi, commune de Bilanga : « La situation est inquiétante. Nous poursuivons les activités mais nous sommes très inquiets. Personne n'est à l'abri. »

La fermeture des écoles compromet la poursuite de la scolarité de 169 139 élèves, dont 79 228 filles, en primaire ; 33 383 élèves, dont 14 714 filles, en post-primaire et au secondaire ; 72 enfants, dont 34 filles, en préscolaire. Parmi eux, 17 705 élèves, dont 7 986 filles, ont eu la chance d'être accueillis dans des établissements hôtes. Ces déplacements d'élèves posent le problème de leur hébergement et le risque, surtout pour les filles, de se retrouver exposés à d'autres dangers. L'insécurité concerne 6 313 enseignants, dont 2 116 femmes (2 en préscolaire ; 5 501 en primaire et 773 en post-primaire et en secondaire). Certains enseignants sont au chômage

technique depuis plus de deux années scolaires. À la rentrée d'octobre 2019, le ministère de l'éducation nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales a initié une opération de redéploiement et la majorité de ces enseignants a été mutée dans d'autres zones.

« IL FAUDRA DES ANNÉES POUR REMONTER LA PENTE »

Pour Ferdinand Somé, enseignant dans la région du Nord, « la situation est dramatique. Notre système éducatif a pris un coup terrible et il faudra des années pour remonter la pente. Nous avons fui notre école pour échapper à la mort. »

En effet, malgré les opérations de sécurisation des forces de défense, les terroristes opèrent et poursuivent leurs actions de destruction des écoles. Pour Aide et Action qui intervient au Burkina Faso depuis 2001, et bien que nos zones d'intervention ne soient pas directement impactées par la crise sécuritaire, cette situation est extrêmement inquiétante. À travers les 5 projets que nous menons actuellement dans le pays, nous tentons de défendre le droit à l'éducation pour tous et d'accompagner les populations les plus vulnérables. ■



© Vincent Raynaud-Laoré

► LES DROITS DE L'ENFANT 30 ANS DE PROMESSES

SOMMAIRE

- P.8 A - Écouter
- P.10 B - Éduquer
- P.13 C - Protéger
- P.16 D - Accompagner
- P.18 E - Défendre



ÉCOUTER

©Naiade Plante

Il y a 30 ans, le 20 novembre 1989, l'assemblée générale des Nations unies adoptait la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE). Ce texte fondamental, reconnaît explicitement les moins de 18 ans comme des sujets porteurs de droits sociaux, économiques, civils, culturels et politiques. Parce que les enfants sont plus vulnérables que les adultes, parce qu'ils n'ont ni droit de vote, ni influence et parce que leur développement sain est crucial pour l'avenir de toute société, il était nécessaire de leur consacrer cette protection.

► POURSUIVRE LE COMBAT

Au-delà de sa portée symbolique, cette Convention est le premier texte contraignant par lequel les États qui l'ont ratifié s'engagent à mettre en application ses articles, soit à défendre et à garantir les droits de tous les enfants sans distinction et à répondre de ces engagements devant le Comité des Droits de l'Enfant de l'ONU. Élargissant aux enfants le concept de droits de l'homme tels que prévus par la Déclaration universelle des droits de l'homme, elle introduit, entre autres, le concept d'intérêt supérieur de l'enfant et rappelle qu'il importe de « *préparer pleinement l'enfant à avoir une vie individuelle dans la société et de l'élever dans l'esprit des idéaux proclamés dans la Charte des Nations unies, et en particulier dans un esprit de paix, de dignité, de tolérance, de liberté, d'égalité et de solidarité* ».